



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reconversion des chevaux de courses

Question écrite n° 31208

Texte de la question

Mme Corinne Vignon attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur la reconversion des chevaux de courses. En effet, l'association « Au-delà-des-pistes » engagée dans la protection et la reconversion de chevaux de courses souhaite faire évoluer le statut des réformés de course afin de leur éviter un sort trop souvent douloureux, c'est à dire l'abattoir. De plus, elle souhaite également que la vente directe par les entraîneurs de ces chevaux à des particuliers, sans passer par la moindre association de reconversion, ne soit plus possible. Les chevaux de courses qui n'ont pas été réformés ou reconvertis, bien trop souvent peuvent être des chevaux dangereux pour les acquéreurs, et peuvent bien souvent être atteints de pathologies liées à leur ancienne carrière sportive sans que le nouveau propriétaire en soit informé. C'est pourquoi, elle souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement pour faire évoluer la législation actuelle afin de soutenir les actions des associations qui réforment les chevaux de courses et de mettre un terme à la mise en danger desdits acquéreurs et la maltraitance de chevaux qui, une fois passés entre les mains de professionnels de la reconversion ont toutes les clés pour devenir de bons chevaux de loisirs, sains et dociles.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Vignon](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31208

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juillet 2020](#), page 4948

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)